

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2024-68**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article visant à introduire une entrée en application différée des articles 36, 37 et 42 du projet de loi pour les sociétés de financement considérées comme de petite taille et non-complexes ;

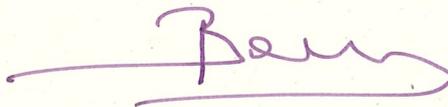
En ayant délibéré lors de sa séance du 23 mai 2024,

**Émet un avis favorable sur le projet d'article.**

Fait le 23 mai 2024.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Christophe BORIES